

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le HCSP : pour un logo nutritionnel sur les emballages des aliments

3 mars 2017

Le HCSP s'étonne des conclusions de l'Anses sur le logo nutritionnel devant figurer sur les emballages des aliments, au titre d'une insuffisance de preuves sur sa capacité à réduire l'incidence des maladies chroniques, ce d'autant qu'aucune étude scientifique ne peut répondre à une telle question. Le logo nutritionnel est avant tout une information des consommateurs sur la qualité nutritionnelle des aliments qu'ils consomment.

Le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) s'étonne des conclusions de l'avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), publié le 14 février 2017, relatif à l'analyse de la pertinence en matière de nutrition de systèmes d'information nutritionnelle destinés au consommateur.

Ces conclusions ne sont pas en cohérence avec l'avis du HCSP relatif à l'information sur la qualité nutritionnelle des produits alimentaires rendu le 25 juin 2015 qui, sur saisine de la Direction générale de la santé, s'était prononcé (dans son point 2) sur l'évaluation globale de la pertinence des différents systèmes de différenciation nutritionnelle utilisés dans le monde, au regard de leur faisabilité et de leur intérêt relatif en termes de santé publique.

Le HCSP ne peut partager les postulats de base du rapport de l'Anses qui définit la « *pertinence en matière de nutrition des systèmes d'information nutritionnelle par leurs capacités à réduire l'incidence des maladies chroniques dans l'ensemble de la population (maladies cardiovasculaires, obésité, diabète, ...)* ».

Comme l'a rappelé le HCSP dans son dernier avis¹, la vocation d'un système d'information nutritionnelle en face avant des emballages des aliments est d'une part de permettre aux consommateurs d'accéder de façon simple et compréhensible à la composition nutritionnelle des produits alimentaires, et ainsi de les aider à comparer la qualité nutritionnelle des aliments, et d'autre part de soutenir les efforts des industriels en matière d'amélioration de la qualité nutritionnelle des aliments qu'ils produisent. A ce titre, le logo nutritionnel est un des éléments d'une politique nutritionnelle de santé publique efficace. C'est d'ailleurs une recommandation de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Contact Presse : Roger Salamon - tél : 06 11 03 74 94

Haut Conseil de la santé publique

14 avenue Duquesne
75350 Paris 07 SP

www.hcsp.fr

Le Haut Conseil de la santé publique est une instance d'expertise pour l'aide à la décision, qui a notamment pour mission de fournir aux pouvoirs publics, en liaison avec les agences sanitaires, l'expertise nécessaire à la gestion des risques sanitaires ainsi qu'à la conception et à l'évaluation des politiques et stratégies de prévention et de sécurité sanitaire.

¹ Avis relatif à l'information sur la qualité nutritionnelle des produits alimentaires :

<http://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=519>